Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20260506-72026ONF-DE
Date de télétransmission : 06/05/2026
Date de réception préfecture : 06/05/2026

DEPARTEMENT du VAR
Arrondissement de Toulon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de La Cadière d'Azur

Séance du 23 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29 *Nombre de membres présents : 27* *Nombre de votants : 29* *Date de la convocation :* 16 Avril 2026	L'AN DEUX MILLE VINGT SIX Le Jeudi 23 Avril à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Culturel, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Robert DELEDDA, Maire. Quorum atteint

PRESENTS :

M. DELEDDA Robert., Mme LOISEAU Sophie, M. FOUASSIER Patrick, Mme MATTON-VERCELLINO Annick, M. FERRAND Karim, Mme COFFINET Florence, M. BOUDOT David, Mme GAUDISSARD Delphine, DUPRAZ Pascal Mme ALI SAID Djihane, M. DE FILIQUIER Clément, Mme DUTTO Jacqueline, Mme DRAPIER Nathalie, M. ESTRAYER Raymond, M. GOTSIRIDZE Levan, Mme KRAFFT Martine, M. MICHAUT Hervé, M. MOUTTE Michel, M. PARDELLI Steven, Mme VAN -CLEEMPUT Julie, Mme VIALA Adeline, M. BENOIT Marc, Mme BONIFAY Corinne, M. MARTINEZ Sébastien, Mme PARIS Francine, M. VERHAEGHE Martial, Mme SERGENT Christine.

Procurations : *(en vertu de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

M. PORQUET Christian à LOISEAU Sophie
Mme AUTIN Stessye, à DE FILIQUIER Clément
Absent excusé, non représenté : Néant
Absent non excusé, non représenté : Néant

Est nommée secrétaire de séance : Mme VAN -CLEEMPUT Julie

La séance a été ouverte à 18 h 30

DELIBERATION N° 7 – 2026
PROGRAMME DE TRAVAUX AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORETS (ONF)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le débroussaillement qui est une obligation de l'article L131-10 du Code forestier dont l'objectif est de diminuer l'intensité des massifs végétaux et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20260506-72026ONF-DE
Date de télétransmission : 06/05/2026
Date de réception préfecture : 06/05/2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient aussi de fixer le programme des travaux dans le cadre de la gestion durable du patrimoine forestier de la commune en application de l'article D214-21 du Code forestier ainsi qu'il suit :

- Dépressage avec nettoiement de jeune peuplement ;
- Travaux divers dans les peuplements ;
- Réalisation d'une éclaircie sous forme de travaux.

Le montant total de cette prestation s'élève à 4 690 € HT.

Il est proposé de confier cette mission à l'ONF qui dispose toutes les qualifications requises pour répondre aux engagements du règlement national des travaux et services forestiers (RNTSF).

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le programme d'actions avec l'ONF.

Les membres du Conseil Municipal acceptent de voter cette délibération à main levée à l'unanimité

Les membres de l'assemblée
Monsieur le Maire entendu dans son exposé
A l'unanimité des membres présents et représentés

Autorisent Monsieur Le Maire à signer le programme d'actions avec l'ONF.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

La secrétaire de séance
Mme VAN -CLEEMPUT Julie

LE MAIRE
Robert DELEDDA

MAIRIE DE LA CADIERE D'AZUR
83 (VAR)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355